

EADS : l'AMF veut des sanctions pour délits d'initiés

Article paru le 23.11.2009 sur le site Le Figaro.fr ;

Le gendarme boursier préconise des amendes pour sept personnes, dont Noël Forgeard, dans l'affaire des éventuels délits d'initiés d'EADS. Daimler et Lagardère sont mis hors de cause.

L'autorité des marchés financiers (**AMF**) poursuit son enquête dans l'affaire sur d'éventuels délits d'initiés chez EADS, la maison mère d'Airbus. Antoine Courteault, le rapporteur de la commission des sanctions de l'AMF, a transmis mardi son rapport de 400 pages aux dix-sept personnes et aux deux entreprises concernées - Lagardère et Daimler. Il préconise de sanctionner sept personnes qui ont vendu des stock-options en mars 2006. Il les soupçonne d'avoir cédé des titres alors qu'elles savaient que l'avion géant A380 allait connaître des retards. **Noël Forgeard**, ex-coprésident d'EADS, **Jean-Paul Gut**, ex-directeur général délégué d'EADS, Olivier Andries, ex-directeur de la stratégie d'Airbus, John Leahy, directeur commercial d'Airbus, Andreas Sperl, directeur du site EADS de Dresde, ainsi que deux autres responsables d'Airbus, Erik Pillet et Alain Flourens, sont menacés d'amende. Antoine Courteault considère également qu'EADS n'a pas communiqué «dès que possible» au marché l'information sur les retards de l'A380 : il préconise une sanction de 700 000 euros.

Le rapporteur met hors de cause les groupes Daimler et Lagardère, les deux actionnaires clés d'EADS, ainsi que dix autres dirigeants dont Thomas Enders, président d'Airbus, Fabrice Brégier, directeur général d'Airbus, et François Auque, président d'Astrium, filiale espace d'EADS.

L'AMF, qui a ouvert une enquête sur EADS en mai 2006, a donc abandonné deux des trois accusations que ses services avaient retenues dans un premier rapport daté d'avril 2008. Dans ce document transmis à la justice, le gendarme de la Bourse avait soupçonné 17 dirigeants d'EADS et d'Airbus d'avoir bénéficié de trois types d'informations privilégiées : la première concerne le plan d'affaires ou business plan adopté en novembre 2005 par EADS. En la retenant, l'AMF espérait attraper dans ses filets les responsables allemands, dont Gustav Humbert, ex-président d'Airbus, et Tom Enders, ex-coprésident d'EADS, qui ont vendu leurs actions en novembre 2005 ; la deuxième, les retards de l'A380, qui concerne les vendeurs de stock-options en mars 2006 ; la troisième, la rentabilité du programme A350, qui concerne aussi les personnes qui ont cédé des stock-options en mars 2006.

Témoins clés négligés

EADS et les sept personnes mises en cause disposent de deux mois pour répondre. Un spécialiste du droit boursier s'étonne que Jean-Paul Gut soit soupçonné de délit d'initié alors qu'il négociait à cette époque le rachat des 20 % détenus par BAE dans Airbus. «S'il avait connu les retards de l'A380, son intérêt aurait été de retarder cette acquisition réalisée en avril 2006 pour faire baisser

le prix de vente», explique-t-il. Le porte-parole de Noël Forgeard a, de son côté, déclaré : «Nous sommes donc confiants. Nous démontrerons que les personnes visées doivent, comme les actionnaires industriels et comme les autres dirigeants, être entièrement mises hors de cause.»

Confiants, les avocats d'EADS, qui dénoncent une enquête à charge de l'AMF, vont demander que le gendarme boursier entende des témoins clés qu'il a négligés jusqu'à maintenant : les consultants de McKinsey qui ont mené pendant plusieurs mois, en 2006, une mission pour Airbus. Ces experts estimaient à la mi-mars 2006 que le constructeur pouvait rattraper les retards que rencontrait l'A380 et respecter ses engagements vis-à-vis de ses clients. Il faudra attendre fin 2009 ou début 2010 pour connaître le verdict définitif décidé par la commission des sanctions de l'AMF.